



MODÈLE D 1020 - PRIMITIVE

Droits de recherche : 5 000 francs
(Loi n° 96-218 du 13 mars 1996)

DECLARATION FISCALE D'EXISTENCE

PERSONNES MORALES

(Sociétés, associations et autres organismes)

A souscrire :

- avant le commencement des opérations (Art. 146 LFF)

Le défaut de déclaration est sanctionné par une amende de 100 000 francs

1- MÉTGEANT OU GÉRANT

Nom et Prénom(s) : OUMAISSE HOTOLO TSOUE Qualité : GERANT
 BP : BONAK Tél : 08 83 08 92 Email :

2- AUTRES RENSEIGNEMENTS**a) Propriétaire du local professionnel⁽¹⁾**

Nom et Prénom(s) ou raison sociale :
 N° de compte contribuable :
 Adresse postale :
 Tél : Email :
 Fax :

8 - Produire contrat de bail

b) Suivi comptable

Cabinet comptable ou centre de gestion agréé : CAF-CGA
 N° de compte contribuable : 12 18 18 77
 Adresse postale : BP 370 BONAK D.J.
 Tél : 31 63 28 77 91 / 47 41 25 84 / 02 35 96 15 Email :
 Fax :

c) Régimes particuliers⁽²⁾

Code des Investissements

Code pétrolier

Code minier

Régime franc

Autres (A préciser)

6- Produire document justificatif (agreement, convention, etc.)

3- DROITS ACQUITTES

Nature	Montant	Références quittance	Nom, prénom(s), cachet et signature du Receveur
Droits de recherche			

4- VISA ET SIGNATURE

Déclaration certifiée sincère

A BONAK, le 20 avril 2020Nom du signataire : OUMAISSE HOTOLO TSOUE
 Qualité du signataire : GERANTSignature et cachet
du contribuable